

dans l'éternité, c'est un droit pour tout chrétien, et de grands génies l'ont exercé avant le modeste combattant dont il s'agit.

Il ne nous semble pas que M. Nicolas se fasse une idée bien juste des droits de l'évêque, puisqu'il lui interdit même de donner des conseils aux familles, ni qu'il soit très pénétré des prescriptions de saint Paul. Quant aux observations de Mgr. de Bonald, on ne veut pas qu'elles soient spontanées ; elles ont, comme l'a écrit M. Collombet, une cause particulière. Il n'y a que M. Nicolas qui soit entièrement dégagé de toute considération et de toute influence.

M. Nicolas reproche à M. Collombet d'avoir logé dans son écrit beaucoup de noms propres, et d'avoir escarmouché contre tous, pour un motif ou pour l'autre. Eh ! bon Dieu, que fait ici le nombre ? Ce qui serait plus important, ce serait de ne pas supposer, en général, à M. Collombet d'autres motifs d'agression que ceux qui apparaissent dans son opusculé. Ainsi, chemin faisant, et comme exemple de la légèreté ou de la malice avec laquelle on travestit le Catholicisme, M. Collombet cite M. Michelet qui se moque d'un fondateur d'Ordre religieux, parce que la Règle de l'illustre moine supposait qu'un moine ignorât que c'est un péché de faillir avec une femme. L'ignorance est ici pour le compte de l'historien, et M. Collombet la relève ; mais que fait l'auteur de la *Réponse* ? Il dit que M. Michelet est attaqué pour *on ne sait quelle médisance ou quelle erreur*. C'est une manière commode d'avoir raison d'un adversaire, et de lui parler de son emportement furieux. M. Collombet a de plus attaqué l'auteur de l'*Esprit des Lois* ; autre crime, qu'il partage avec Crevier, religieux continuateur de Rollin, et qui écrivit un petit volume contre les erreurs de Montesquieu, contre ses préjugés en matière de foi. Quant à un M. Balbi, que M. Collombet aurait également combattu, il ne s'en trouve de trace dans sa brochure.

M. Nicolas met autant de zèle à élogier l'Université qu'à escrimer contre les Jésuites, ces *fanatiques ignorants qui se cachent dans l'ombre*, mais n'en sont pas moins découverts par l'œil perçant de M. le professeur, car *ils n'appartiennent pas à la patrie*. Oh ! que voilà qui est profond ! De quelle patrie il s'agit, on ne le dit pas ; mais nous soupçonnons fort qu'il est question de la France. Reste à savoir comment des hommes nés à Paris ou dans toute autre de nos villes n'appartiennent pas à la patrie. MM. Villemain et Lacretelle qui jetaient leurs louanges serviles au visage de Leurs Majestés le roi de Prusse et l'empereur Alexandre appartenaient bien mieux à leur patrie. Nous savons trop ce qu'on veut nous dire, mais ce ne sont pas seulement les Jésuites qui, dans ce sens là, relèvent de Rome : ce sont aussi nos évêques et nos prêtres ; ce sont tous les Catholiques. Oui, tous ces hommes *appartiennent religieusement à une autre patrie*, et croient cependant aimer leur pays autant que puisse l'aimer M. Nicolas.

Si M. le professeur se montre plein d'une respectueuse déférence pour Clément XIV, qui supprima la Société des Jésuites, nous pensons qu'il y aurait justice à ne pas séparer le bref de ce pape d'avec une vingtaine de bulles qui ont, les unes établi, les autres préconisé la Compagnie de Jésus. Il faudrait même ne pas remonter si loin, et lire un peu la bulle de Pie VII rétablissant un Ordre aussi utile à l'Eglise, qu'il est détesté des ennemis de la foi. M. Nicolas pourra-t-il songer, sans une sainte horripilation, que les Jésuites tiennent sous les yeux même d'un successeur de Clément XIV ce magnifique Collège romain, dans lequel va s'instruire la jeunesse romaine, et où il se trouve des professeurs aussi savants que vertueux ? M. Nicolas ne veut pas que l'on défende les Jésuites contre Pascal. Cependant, sans compter d'autres témoignages, nous pourrions prouver que l'illustre écrivain n'était pas toujours